

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1201

19 juin 2007

SOMMAIRE

3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S. à r.l.	57611	Genièvres Property S.A.	57640
Aranda International Holdings S.à.r.l.	57625	International Development and Communi- cation Company	57627
Aranda Technology Solutions S.à.r.l.	57625	Les Assurances Mutuelles d'Europe Life Lux SA	57631
AZ Electronic Materials Midco S.à.r.l.	57629	Lone Star Capital Investments S.à r.l.	57602
AZ Electronic Materials S.à r.l.	57628	Luxest S.A.	57627
Belgacom Development S.A.	57631	Luxest S.A.	57627
Bluepark S.A.	57620	Luxest S.A.	57631
Bluepark S.A.	57620	Luxittica S.A.	57621
BNP Paribas Asset Management Services Luxembourg	57622	Luxittica S.A.	57621
Boreas S.à r.l.	57622	Luxittica S.A.	57621
COLT Telecom Group S.A.	57618	MG Finance S.A.	57632
C-O-M-G Lux S.A.	57648	New Aster S. à r.l.	57648
Continental Motor Inns (Luxembourg) S.A.	57626	Perses S.A.	57620
Credit Suisse Equity Fund Management Company	57629	Perses S.A.	57621
Duetome S.A.	57618	R.H. Conseil Sàrl	57629
Duetome S.A.	57618	Sarel Holding S.A.	57626
Dynamic Motors Luxembourg S.A.	57626	Shaftesbury Asset Management Group (Luxembourg) S.A.	57628
Enricau Investment S.à r.l.	57630	Sonneborn (Luxembourg) S.à r.l.	57625
European Partnership Company S.A.	57611	SPL WorldGroup B.V.	57630
Faber Factor International S.à r.l.	57618	Tessa S.A.	57620
Fortezza Holdings S.à r.l.	57622	Tessa S.A.	57620
Freedom Properties S.à r.l.	57628	Vinifin International S.A.	57648
		Web Brands S.C.A.	57632

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.699.125,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and seven, on the twenty-second day of March.
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins,

here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 20 March 2007; and

2. LSF LUX HOLDINGS IV, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 37856 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins,

here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 20 March 2007,
collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Schwachtgen, dated 14 February 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 311* of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of notary Maître Schwachtgen, dated 14 February 2007, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

Agenda:

1. Registration of the share capital increase of 14 February 2007 decided under the authorised share capital;
2. Registration of the share capital increase of 28 February 2007 decided under the authorised share capital;
3. Registration of the share capital increase of 28 February 2007 decided under the authorised share capital;
4. Registration of the share capital increase of 1 March 2007 decided under the authorised share capital;
5. Registration of the share capital increase of 6 March 2007 decided under the authorised share capital;
6. Registration of the share capital increase of 8 March 2007 decided under the authorised share capital;
7. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 14 February 2007, the board of managers of the Company has decided:

a. increase the share capital of the Company by an amount of EUR 35,750.- (thirty-five thousand seven hundred fifty euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 34,293,000.- (thirty-four million two hundred ninety-three thousand euro) represented by 274,344 (two hundred seventy-four thousand three hundred forty-four) ordinary shares divided into 68 (sixty-eight) classes having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 34,328,750.- (thirty-four million three hundred twenty-eight thousand seven hundred fifty euro) represented by 274,630 (two hundred seventy-four thousand six hundred thirty) ordinary shares divided into 68 (sixty-eight) classes;

b. to issue 286 (two hundred eighty-six) additional new class T-3 shares (the New Shares of 14 February 2007); and

c. to accept the payment of a share premium of EUR 76.07 (seventy-six euro and seven cents).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, Ltd. and LSF LUX HOLDINGS IX, Ltd. of their preferential subscription

right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd. to all the New Shares of 14 February 2007, as well as the payment of the share premium.

The payment of the New Shares of 14 February 2007 is made for value at 14 February 2007 by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers

A copy of the certificates evidencing the payment of the subscription amounts is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 34,328,750.- (thirty-four million three hundred twenty-eight thousand seven hundred fifty euro) as of 14 February 2007.

Second resolution

In a resolution of 28 February 2007, the board of managers of the Company has decided:

a. increase the share capital of the Company by an amount of EUR 58,625.- (fifty-eight thousand six hundred twenty-five euro), in order to raise it from its previous amount of EUR 34,328,750.- (thirty-four million three hundred twenty-eight thousand seven hundred fifty euro) represented by 274,630 (two hundred seventy-four thousand six hundred thirty) ordinary shares divided into 68 (sixty-eight) classes having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 34,387,375.- (thirty-four million three hundred eighty-seven thousand three hundred seventy-five euro) represented by 275,099 (two hundred seventy-five thousand ninety-nine) ordinary shares divided into 68 (sixty-eight) classes;

b. to issue 469 (four hundred sixty-nine) additional new class H-3 shares (the New H-3 Shares of 28 February 2007);

c. to accept the payment of a share premium of EUR 95.54 (ninety-five euro and fifty-four cents).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, Ltd. and LSF LUX HOLDINGS IX, Ltd. of their preferential subscription right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd. to all New H-3 Shares of 28 February 2007, as well as the payment of the share premium.

The payment of the New H-3 Shares of 28 February 2007 I has been made for value on 28 February 2007 by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 34,387,375.- (thirty-four million three hundred eighty-seven thousand three hundred seventy-five euro) as of 28 February 2007.

Third resolution

In a resolution of 28 February 2007, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 554,500.- (five hundred fifty-four thousand five hundred euro), in order to raise it from its previous amount of EUR 34,387,375.- (thirty-four million three hundred eighty-seven thousand three hundred seventy-five euro) 275,099 (two hundred seventy-five thousand ninety-nine) ordinary shares divided into 68 (sixty-eight) classes having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 34,941,875.- (thirty-four million nine hundred forty-one thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 279,535 (two hundred seventy nine thousand five hundred thirty-five) ordinary shares divided into 68 (sixty-eight) classes; and

b. to issue 4,436 (four thousand four hundred thirty-six) additional new class AA-3 shares (the New AA-3 Shares of 28 February 2007).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, Ltd. and LSF LUX HOLDINGS IX, Ltd. of their preferential subscription right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd. to all the New AA-3 Shares of 28 February 2007.

The payment of the New AA-3 Shares of 28 February 2007 has been made for value on 28 February 2007 by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 34,941,875.- (thirty-four million nine hundred forty-one thousand eight hundred seventy-five euro) as of 28 February 2007.

Fourth resolution

In a resolution of 1 March 2007, the board of managers of the Company has decided to:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 62,500.- (sixty-two thousand five hundred euro), in order to raise it from its previous amount of EUR 34,941,875.- (thirty-four million nine hundred forty-one thousand

eight hundred seventy-five euro) represented by 279,535 (two hundred seventy nine thousand five hundred thirty-five) ordinary shares divided into 68 (sixty-eight) classes having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 35,004,375.- (thirty-five million four thousand three hundred seventy-five euro) represented by 280,035 (two hundred eighty thousand thirty-five) ordinary shares divided into 68 (sixty-eight) classes; and

b. to issue 500 (five hundred) additional class O-3 shares (the New Shares of 1 March 2007).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, Ltd. and LSF LUX HOLDINGS IX, Ltd. of their preferential subscription right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd. to all the New Shares of 1 March 2007.

The payment of the New Shares of 1 March 2007 has been made for value on 1 March 2007 by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 35,004,375.- (thirty-five million four thousand three hundred seventy-five euro) as of 1 March 2007.

Fifth resolution

In a resolution of 6 March 2007, the board of managers of the Company has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 194,750.- (one hundred ninety-four thousand seven hundred fifty euro), in order to raise it from its previous amount of EUR 35,004,375.- (thirty-five million four thousand three hundred seventy-five euro) represented by 280,035 (two hundred eighty thousand thirty-five) ordinary shares divided into 68 (sixty-eight) classes having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 35,199,125.- (thirty-five million one hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five euro) represented by 281,593 (two hundred eighty-one thousand five hundred ninety-three) ordinary shares divided into 68 (sixty-eight) classes;

(b) to issue 1,558 (one thousand five hundred fifty-eight) additional new class V-3 shares (the New Shares of 6 March 2007); and

(c) to accept the payment of a share premium of EUR 59.35 (fifty-nine euro and thirty-five cents).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, Ltd. and LSF LUX HOLDINGS IX, Ltd. of their preferential subscription right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd. to all the New Shares of 6 March 2007, as well as the payment of the share premium.

The payment of the New Shares of 6 March 2007 has been made for value on 6 March 2007 by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 35,199,125.- (thirty-five million one hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five euro) as of 6 March 2007.

Sixth resolution

In a resolution of 8 March 2007, the board of managers of the Company has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 500,000.- (five hundred thousand euro), in order to raise it from its previous amount of EUR 35,199,125.- (thirty-five million one hundred and ninety-nine thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 281,593 (two hundred eighty-one thousand five hundred ninety-three) ordinary shares divided into 68 (sixty-eight) classes having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 35,699,125.- (thirty-five million six hundred and ninety-nine thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 285,593 (two hundred eighty-five thousand five hundred ninety-three) ordinary shares divided into 68 (sixty-eight) classes;

(b) to issue 4,000 (four thousand) additional new class L-2 shares (the New Shares of 8 March 2007).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, Ltd. and LSF LUX HOLDINGS IX, Ltd. of their preferential subscription right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd. to all the New Shares of 8 March 2007.

The payment of the New Shares of 8 March 2007 has been made for value on 8 March 2007 by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 35,699,125.- (thirty-five million six hundred and ninety-nine thousand one hundred and twenty-five euro) as of 8 March 2007.

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

« **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 35,699,125.- (thirty-five million six hundred and ninety-nine thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 285,593 (two hundred eighty-five thousand five hundred ninety-three) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided in classes as follows:

1. 6,227 class A shares;
2. 80 class A-1 shares;
3. 36,797 class B-1 shares;
4. 5,837 class C-1 shares;
5. 8,035 class D-1 shares;
6. 974 class E-1 shares;
7. 11 class F-1 shares;
8. 822 class G-1 shares;
9. 2 class H-1 shares;
10. 6 class 1-1 shares;
11. 2,200 class A-2 shares;
12. 413 class B-2 shares;
13. 5,444 class C-2 shares;
14. 3,891 class D-2 shares;
15. 3,218 class E-2 shares;
16. 9,844 class F-2 shares;
17. 6 class G-2 shares;
18. 27,699 class H-2 shares;
19. 3,422 class I-2 shares;
20. 3,417 class J-2 shares;
21. 1,086 class K-2 shares;
22. 12,127 class L-2 shares;
23. 10,049 class M-2 shares;
24. 2,048 class N-2 shares;
25. 3,259 class O-2 shares;
26. 1,989 class P-2 shares;
27. 1,074 class Q-2 shares;
28. 682 class R-2 shares;
29. 49 class S-2 shares;
30. 7 class T-2 shares;
31. 26,774 class U-2 shares;
32. 9,128 class V-2 shares;
33. 1,705 class W-2 shares;
34. 3,543 class X-2 shares;
35. 309 class Y-2 shares;
36. 66 class Z-2 shares;
37. 503 class AA-2 shares;
38. 52 class BB-2 shares;
39. 6 class CC-2 shares;
40. 6 class DD-2 shares;
41. 6 class EE-2 shares;
42. 6 class FF-2 shares;
43. 86 class A-3 shares;
44. 1,070 class B-3 shares;
45. 1,062 class C-3 shares;

46. 6,804 class D-3 shares;
47. 7,885 class E-3 shares;
48. 3,426 class F-3 shares;
49. 16,094 class H-3 shares;
50. 9,631 class I-3 shares;
51. 2,951 class J-3 shares;
52. 216 class K-3 shares;
53. 140 class L-3 shares;
54. 3,945 class M-3 shares;
55. 216 class N-3 shares;
56. 1,491 class O-3 shares;
57. 491 class P-3 shares;
58. 7,841 class Q-3 shares;
59. 100 class R-3 shares;
60. 100 class S-3 shares;
61. 4,046 class T-3 shares;
62. 13,501 class U-3 shares;
63. 2,233 class V-3 shares;
64. 198 class W-3 shares;
65. 3,617 class X-3 shares;
66. 440 class Y-3 shares;
67. 314 class Z-3 shares;
68. 4,876 class AA-3 shares.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mail, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par Melle Julie Chartrain, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 20 mars 2007;

2. LSF LUX HOLDINGS IV, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mail, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 37856 du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par Melle Julie Chartrain, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 20 mars 2007;

ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurent annexées au présent acte avec lequel elles ont été enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l. (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Schwachtgen du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 311 du 22 mars 2003, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Schwachtgen, en date du 14 février 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

Ordre du jour:

1. Constatation de l'augmentation de capital du 14 février 2007 décidée sous le capital autorisé;
2. Constatation de l'augmentation de capital du 28 février 2007 décidée sous le capital autorisé;
3. Constatation de l'augmentation de capital du 28 février 2007 décidée sous le capital autorisé;
4. Constatation de l'augmentation de capital du 1^{er} mars 2007 décidée sous le capital autorisé;
5. Constatation de l'augmentation de capital du 6 mars 2007 décidée sous le capital autorisé;
6. Constatation de l'augmentation de capital du 8 mars 2007 décidée sous le capital autorisé;
7. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 14 février 2007, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 35.750,- (trente-cinq mille sept cent cinquante euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 34.293.000,- (trente-quatre millions deux cent quatre-vingt-treize mille euros) représenté par 274.344 (deux cent soixante-quatorze mille trois cent quarante-quatre) parts sociales ordinaires divisées en 68 (soixante-huit) classes ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 34.328.750,- (trente-quatre millions trois cent vingt-huit mille sept cent cinquante euros) représenté par 274.630 (deux cent soixante-quatorze mille six cent trente) parts sociales ordinaires divisées en 68 (soixante-huit) classes;

b. d'émettre 286 (deux cent quatre-vingt-six) nouvelles parts sociales additionnelles de classe T-3 (les Nouvelles Parts Sociales du 14 février 2007); et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission de EUR 76,07 (soixante-seize euros et sept cents).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, Ltd. et de LSF LUX HOLDINGS IX, Ltd. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales du 14 février 2007.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales du 14 février 2007 a été fait le 14 février 2007 par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd., la preuve a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 34.328.750,- (trente-quatre millions trois cent vingt-huit mille sept cent cinquante euros) à partir du 14 février 2007.

Deuxième résolution

Dans une résolution du 28 février 2007, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 58.625,- (cinquante-huit mille six cent vingt-cinq euros), en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 34.328.750,- (trente-quatre millions trois cent vingt-huit mille sept cent cinquante euros) représenté par 274.630 (deux cent soixante-quatorze mille six cent trente) parts sociales ordinaires divisées en 68 (soixante-huit) classes ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 34.387.375,- (trente-quatre millions trois cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 275.099 (deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ordinaires divisées en 68 (soixante-huit) classes;

b. d'émettre 469 (quatre cent soixante-neuf) nouvelles parts sociales de classe H-3 (les Nouvelles Parts Sociales H-3 du 28 février 2007);

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission de EUR 95,54 (quatre-vingt-quinze euros et cinquante-quatre cents).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, Ltd. et de LSF LUX HOLDINGS IX, Ltd. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales H-3 du 28 février 2007.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales H-3 du 28 février 2007 a été fait le 28 février 2007 par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd., la preuve en a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement de la valeur de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 34.387.375,- (trente-quatre millions trois cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-quinze euros) à partir du 28 février 2007.

Troisième résolution

Dans une résolution du 28 février 2007, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 554.500,- (cinq cent cinquante-quatre mille cinq cent euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 34.387.375,- (trente-quatre millions trois cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 275.099 (deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales divisées en 68 (soixante-huit) classes ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 34.941.875,- (trente-quatre millions neuf cent quarante et un mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 279.535 (deux cent soixante-dix-neuf mille cinq cent trente-cinq) parts sociales ordinaires divisées en 68 (soixante-huit) classes; et

b. d'émettre 4.436 (quatre mille quatre cent trente-six) nouvelles parts sociales de classe AA-3 (les Nouvelles Parts Sociales AA-3 du 28 février 2007).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, Ltd. et LSF LUX HOLDINGS IX, Ltd. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales AA-3 du 28 février 2007.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales AA-3 du 28 février 2007 a été fait en nature par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd. le 28 février 2007 par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd., la preuve a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement de la valeur de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 34.941.875,- (trente-quatre millions neuf cent quarante et un mille huit cent soixante-quinze euros) à partir du 28 février 2007.

Quatrième résolution

Dans une résolution du 1^{er} mars 2007, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 62.500,- (soixante-deux mille cinq cent euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 34.941.875,- (trente-quatre millions neuf cent quarante et un mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 279.535 (deux cent soixante-dix-neuf mille cinq cent trente-cinq) parts sociales ordinaires divisées en 68 (soixante-huit) classes ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 35.004.375,- (trente-cinq millions quatre mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 280.035 (deux cent quatre-vingt mille trente-cinq) parts sociales ordinaires divisées en 68 (soixante-huit) classes;

b. d'émettre 500 (cinq cents) additionnelles nouvelles parts sociales de classe O-3 (les Nouvelles Parts Sociales du 1^{er} mars 2007).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, Ltd. et LSF LUX HOLDINGS IX, Ltd. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales du 1^{er} mars 2007.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales du 1^{er} mars 2007 par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd., la preuve a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement de la valeur de souscription est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 35.004.375,- (trente-cinq millions quatre mille trois cent soixante-quinze euros) à partir du 1^{er} mars 2007.

Cinquième résolution

Dans une résolution du 6 mars 2007, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 194.750,- (cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 35.004.375,- (trente-cinq millions quatre mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 280.035 (deux cent quatre-vingt mille trente-cinq) parts sociales ordinaires divisées en 68 (soixante-huit) classes ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 35.199.125,- (trente-cinq millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq euros) représenté par 281.593 (deux cent quatre-vingt-un mille cinq cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires divisées en 68 (soixante-huit) classes;

b. d'émettre 1.558 (mille cinq cent cinquante-huit) additionnelles nouvelle parts sociales de classe V-3 (les Nouvelles Parts Sociales du 6 mars 2007); et

c d'accepter le paiement d'une prime d'émission de EUR 59,35 (cinquante-neuf euros trente-cinq cents).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, Ltd. et LSF LUX HOLDINGS IX, Ltd. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales du 6 mars 2007.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales du 6 mars 2007 et de la prime d'émission a été fait le 6 mars 2007 par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd., la preuve a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement de la valeur de souscription est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 35.199.125,- (trente-cinq millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq euros) à partir du 6 mars 2007.

Sixième résolution

Dans une résolution du 8 mars 2007, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 35.199.125,- (trente-cinq millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq euros) représenté par 281.593 (deux cent quatre-vingt-un mille cinq cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires divisées en 68 (soixante-huit) classes ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 35.699.125,- (trente-cinq millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq euros) représenté par 285.593 (deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires divisées en 68 (soixante-huit) classes;

b. d'émettre 4.000 (quatre mille) additionnelles nouvelle parts sociales de classe L-2 (les Nouvelles Parts Sociales du 8 mars 2007).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, Ltd. et LSF LUX HOLDINGS IX, Ltd. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd. de toutes les Nouvelles Parts Sociales du 8 mars 2007.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales du 8 mars 2007 par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd., la preuve a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement de la valeur de souscription est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 35.699.125,- (trente-cinq millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq euros) à partir du 8 mars 2007.

Septième résolution

A la suite des précédentes résolutions, les Associés de la Société décident de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 35.699.125,- (trente-cinq millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq euros) représenté par 285.593 (deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-treize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 6.227 parts sociales de classe A;
2. 80 parts sociales de classe A-1;
3. 36.797 parts sociales de classe B-1;
4. 5.837 parts sociales de classe C-1;
5. 8.035 parts sociales de classe D-1;
6. 974 parts sociales de classe E-1;
7. 11 parts sociales de classe F-1;
8. 822 parts sociales de classe G-1;
9. 2 parts sociales de classe H-1;
- 10 6 parts sociales de classe 1-1;
11. 2.200 parts sociales de classe A-2;
12. 413 parts sociales de classe B-2;
13. 5.444 parts sociales de classe C-2;

14. 3.891 parts sociales de classe D-2;
15. 3.218 parts sociales de classe E-2;
16. 9.844 parts sociales de classe F-2;
17. 6 parts sociales de classe G-2;
18. 27.699 parts sociales de classe H-2;
19. 3.422 parts sociales de classe I-2;
20. 3.417 parts sociales de classe J-2;
21. 1.086 parts sociales de classe K-2;
22. 12.127 parts sociales de classe L-2;
23. 10.049 parts sociales de classe M-2;
24. 2.048 parts sociales de classe N-2;
25. 3.259 parts sociales de classe O-2;
26. 1.989 parts sociales de classe P-2;
27. 1.074 parts sociales de classe Q-2;
28. 682 parts sociales de classe R-2;
29. 49 parts sociales de classe S-2;
30. 7 parts sociales de classe T-2;
31. 26.774 parts sociales de classe U-2;
32. 9.128 parts sociales de classe V-2;
33. 1.705 parts sociales de classe W-2;
34. 3.543 parts sociales de classe X-2;
35. 309 parts sociales de classe Y-2;
36. 66 parts sociales de classe Z-2;
37. 503 parts sociales de classe AA-2;
38. 52 parts sociales de classe BB-2;
39. 6 parts sociales de classe CC-2;
40. 6 parts sociales de classe DD-2;
41. 6 parts sociales de classe EE-2;
42. 6 parts sociales de classe FF-2;
43. 86 parts sociales de classe A-3;
44. 1.070 parts sociales de classe B-3;
45. 1.062 parts sociales de classe C-3;
46. 6.804 parts sociales de classe D-3;
47. 7.885 parts sociales de classe E-3;
48. 3.426 parts sociales de classe F-3;
49. 16.094 parts sociales de classe H-3;
50. 9.631 parts sociales de classe I-3;
51. 2.951 parts sociales de classe J-3;
52. 216 parts sociales de classe K-3;
53. 140 parts sociales de classe L-3;
54. 3.945 parts sociales de classe M-3;
55. 216 parts sociales de classe N-3;
56. 1.491 parts sociales de classe O-3;
57. 491 parts sociales de classe P-3;
58. 7.841 parts sociales de classe Q-3;
59. 100 parts sociales de classe R-3;
60. 100 parts sociales de classe S-3;
61. 4.046 parts sociales de classe T-3;
62. 13.501 parts sociales de classe U-3;
63. 2.233 parts sociales de classe V-3;
64. 198 parts sociales de classe W-3;
65. 3.617 parts sociales de classe X-3;
66. 440 parts sociales de classe Y-3;

67. 314 parts sociales de classe Z-3

68. 4.876 parts sociales de classe AA-3.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Chartrain, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007. Relation: LAC/2007/3728. — Reçu 14.063,56 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007055381/230/513.

(070055630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.331.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 6 mars 2007

1) Le nombre de gérants a été augmenté de 2 à 3.

2) Monsieur Peter Sedgwick, employé privé, né le 4 décembre 1943 à Rickmansworth (Grande-Bretagne), résidant professionnellement à Londres SW18 5PL (Grande-Bretagne), 20 Skeena Hill, a été nommé gérant de la société pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 3i INFRASTRUCTURE (LUXEMBOURG) HOLDINGS S. à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007055623/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06604. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

European Partnership Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.222.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventeenth of April.

Before M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1.- The public limited company EUROPEAN INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY NP S.A., with registered office in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

here duly represented by its delegate of the board of directors Mr Nico Hansen, private employee, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

2.- The public limited company EUROPEAN INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY TN S.A., with registered office in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

here duly represented by its delegate of the board of directors Mr Nico Hansen, prenamed.

Such appearing person, acting as said before, has requested the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company to establish as follows:

Title I.- Denomination - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. There is formed a public limited company («société anonyme») under the name of EUROPEAN PARTNERSHIP COMPANY S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The company may make any transaction pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any company in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Title II.- Capital - Shares

Art. 5. The subscribed share capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euros (310.- EUR) per share.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The capital of the company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of association.

The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in article 49-2 of the law on commercial companies.

Title III.- Management

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of association of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board of directors.

Title IV.- Supervision

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

Title V.- General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting is held on the 1st Thursday of June at 5.00 p.m. at the company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting.

It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Title VI.- Accounting year - Allocation of profits

Art. 18. The company's business year begins on January 1st and ends on December 31st of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 21. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2007.

2.- The first General Meeting will be held in the year 2008.

3.- Exceptionally the first delegate of the board of directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- The public limited company EUROPEAN INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY NP S.A., with registered office in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, fifty shares	50
2.- The public limited company EUROPEAN INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY TN S.A., with registered office in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, fifty shares	50
Total: one hundred shares,	100

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Declaration - Estimate of costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand six hundred and fifty Euros.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
- 2.- The following have been appointed as directors:
 - a) Mr Nico Hansen, private employee, born in Differdange, (Grand-Duchy of Luxembourg), on the 31st of March 1969, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
 - b) Mrs Sophie Batardy, private employee, born in Lille, (France), on the 22nd of January 1963, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;
 - c) Mrs Raymonde Weber, private employee, born in Bouzonville, (France), on the 8 of January 1957, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The limited liability company MGI FISOGEST S.à r.l., having its registered office in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 20,114.
- 4.- The registered office is established in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
- 5.- The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2012.
- 6.- The one hundred (100) representative shares of the subscribed share capital are issued as bearer shares.
- 7.- Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr Nico Hansen, prenamed, as first delegate of the board of directors, with all the powers to bind the company by his individual signature.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

- 1.- La société anonyme EUROPEAN INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY NP S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,
ici dûment représentée par son délégué du conseil d'administration Monsieur Nico Hansen, employé privé, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
- 2.- La société anonyme EUROPEAN INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY TN S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,
ici dûment représentée par son délégué du conseil d'administration Monsieur Nico Hansen, préqualifié.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN PARTNERSHIP COMPANY S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Titre II.- Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} jeudi du mois de juin à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.
- 3.- Exceptionnellement le premier délégué du conseil d'administration peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme EUROPEAN INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY NP S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, cinquante actions	50
2.- La société anonyme EUROPEAN INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY TN S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR), est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Nico Hansen, employé privé, né à Differdange, (Grand-Duché de Luxembourg), le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;

b) Madame Sophie Batardy, employée privée, née à Lille, (France), le 22 janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;

c) Madame Raymonde Weber, employée privée, née à Bouzonville, (France), le 8 janvier 1957, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée MGI FISOGEST S.à r.l., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 20.114.

4.- Le siège social est établi à L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

6.- Les cent (100) actions représentatives du capital social souscrit sont émises comme actions au porteur.

7.- Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Nico Hansen, préqualifié, comme premier délégué du conseil d'administration, avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Hansen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 avril 2007, Relation GRE/2007/1803. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007056478/231/332.

(070057577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

COLT Telecom Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 le rapport de gestion ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Pour COLT TELECOM GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2007055980/260/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00067. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Duetome S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 89.003.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056062/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07621. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Duetome S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 89.003.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056063/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07619. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Faber Factor International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 67.805.

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le notaire second nommé reste dépositaire du présent acte.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée FABER FACTOR INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 67.805,

constituée par acte reçu du notaire Jacques Delvaux en date du 15 décembre 1998, publié au Mémorial C de 1999, page 8.377, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 26 avril 2002 (conversion en Euro), publié au mémorial C de 2003, page 55.

L'assemblée des associés est présidée par M. Luca Checchinato, employé, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Yolande Gevaudan, employée, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur M. Andrea Castaldo, employé, Luxembourg.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I: Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant;

II: Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettre recommandée envoyée à tous les associés en date du 19 mars 2007, anticipée par télécopie à cette même date;

III: Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les 20.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social, 19.999 parts sociales sont représentées à la présente assemblée;

IV: Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Présentation et approbation d'une situation comptable et d'un rapport de gestion du Conseil de Gérance arrêtés au 16 mars 2007 et décharge à accorder aux gérants et commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat;

2. Mise en liquidation de la société;

3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;

4. Divers.

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve la situation comptable intérimaire de la Société au 16 mars 2007, ainsi que le rapport de gestion du Conseil de Gérance adressée aux associés le 19 mars 2007, qui seront annexés aux présentes.

En conséquence, l'Assemblée ayant approuvé la reddition des comptes qui lui a été présentée, elle décide de donner pleine et entière décharge aux gérants et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation volontaire de la société avec effet à partir de ce jour.

Troisième résolution

A été nommé liquidateur, Monsieur Roberto Ballarini, commercialista, né le 5 mai 1939 à Chairavalle, via Serraloggia 144/1, I-60044 Fabriano.

Le liquidateur prénommé à la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Checchinato, Y. Gevaudan, A. Castaldo, C. Doerner.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007. Relation: LAC/2007/3908. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007056444/208/69.

(070057325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Tessa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 74.152.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056064/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07627. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Tessa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 74.152.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056065/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07625. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Bluepark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 84.423.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056066/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07630. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Bluepark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 84.423.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056067/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07631. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Perses S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 82.465.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056068/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07637. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Perses S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 82.465.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056070/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07639. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Luxittica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 89.421.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056071/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07640. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Luxittica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 89.421.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056072/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07641. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Luxittica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 89.421.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056073/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07643. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

BNP PAM Services Luxembourg, BNP Paribas Asset Management Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 31.208.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration en date du 5 avril 2006 que Madame Annyse Guillaume a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société en date du 5 avril 2006,

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter Madame Tina Wilkinson, 33, rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange en tant que nouvel Administrateur pour achever le mandat de Monsieur Annyse Guillaume.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Pour le Conseil d'Administration

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007056147/2300/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06776. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Fortezza Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 110.155.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 4 janvier 2007, que VISTA EQUITY FUND II, L.P., société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples and Calder, Ugland House, 113, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, a transféré les 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la SOCIETE A FORTEZZA HOLDINGS TOPCO S.à r.l. (maintenant FORTEZZA HOLDINGS TOPCO S.C.A.), une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 123.473.

Depuis cette date, toutes les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société sont détenues par FORTEZZA HOLDINGS TOPCO S.à r.l. (maintenant FORTEZZA HOLDINGS TOPCO S.C.A.).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

FORTEZZA HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007056153/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06912. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Boreas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 127.192.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, am neunzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtswohnsitz in Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg),

Ist erschienen:

die Gesellschaft KARIMPOL LUXEMBOURG S.A., eine Aktiengesellschaft gegründet und die dem Luxemburger Recht unterliegt mit Gesellschaftssitz in 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 90.988,

hier vertreten durch zwei (2) ihrer Verwaltungsratsmitglieder, und zwar:

- a) Herr Dr. Horst Jeschek, Diplomkaufmann, wohnhaft in 2A Mukentalerweg, A-1190 Wien (Österreich);
- b) Herr Mag. Andreas Prokes, Betriebswirt, wohnhaft in Hintzerstrasse 9/7, A-1030 Wien (Österreich);

solche ermächtigt aufgrund von Artikel sechs (6) der Satzung, die Gesellschaft durch ihre gemeinsame Unterschrift rechtlich zu verpflichten.

Vorgenannte Partei, handelnd in vorerwähnter Eigenschaft hat den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der sie die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmäßigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die «Société de Participations Financières» betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann namentlich sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen BOREAS S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß des Gesellschafters an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluß der Geschäftsführer können Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR) und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertvierundzwanzig Euro (124,- EUR).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitest gehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Art. 13. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 15. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 21. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmangengesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2007.

Zeichnung und Einzahlung

Alle einhundert (100) Anteile wurden gezeichnet von der Gesellschaft KARIMPOL LUXEMBOURG S.A., vorgeannt.

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so daß die Summe von zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise tausendsiebenhundert Euro.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann fasst der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf vier (4) festgesetzt:

Zu Geschäftsführern werden auf unbestimmte Dauer ernannt:

1) Herr Dr. Horst Jeschek, Diplomkaufmann, geboren am 4. August 1937 in Wien, wohnhaft in Mukentalerweg 2A, A-1190 Wien, Österreich;

2) Herr Mag. Andreas Prokes, Betriebswirt, geboren am 29. Juli 1959 in Wien, wohnhaft in Hintzerstrasse 9/7, A-1030 Wien, Österreich;

3) Herr Marek Henryk Grajdzidek, Geschäftsführer, geboren am 17. Februar 1953 zu Bialystok (Polen), wohnhaft in 3 Zielone Wzgorze, PL-15-831 Bialystok, Polen;

4) Frau Silva Sixtova, Geschäftsführer, geboren am 17. August 1955 zu Pardubice Tschechische Republik, wohnhaft in 17/736 Vodickova, CZ-110 00 Prag 1, Tschechische Republik.

Die Geschäftsführer haben die Befugnisse wie in Artikel 12 der Statuten erwähnt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) der vorgenannten Geschäftsführern.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: 19, rue Aldringen, L-1118 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen, haben dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Jeschek, A. Prokes, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 23. April 2007. Relation: EAC/2007/4104. — Erhalten 124 euros.

Der Einnehmer (gezeichnet): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 30. April 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007056457/239/121.

(070057296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Aranda International Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 123.834.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 avril 2007

Première résolution

Nomination de Monsieur Joseph Mayor, né le 24 mai 1962 à Durban (Afrique du Sud), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, au poste de Gérant B de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007056158/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06812. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Aranda Technology Solutions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 123.886.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 avril 2007

Première résolution

Nomination de Monsieur Joseph Mayor, né le 24 mai 1962 à Durban (Afrique du Sud), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, au poste de Gérant B de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007056159/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06810. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Sonneborn (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.214.

En date du 19 avril 2007, l'Associé Unique a décidé d'accepter la démission de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. de ses fonctions de gérant.

Puis, l'Associé Unique a nommé aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée Monsieur Carl Speecke, Monsieur Benoît Nasr et Monsieur Pierre Van Haltenren, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec le pouvoir d'engager la société avec la signature conjointe de deux gérants. Le nombre des gérants a été augmenté de un à trois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Pour SONNEBORN (LUXEMBOURG) S.à r.l.

C. Speecke

Gérant

Référence de publication: 2007056193/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06703. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Dynamic Motors Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 82.027.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 26 octobre 2005 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Nicolas Moorkens ayant son domicile rue des Templiers 1, B-1331 Rixensart,
 - Monsieur Paul Mariën ayant son domicile à Poelstraatje 8, B-2200 Herentals,
 - Monsieur Damien Heymans ayant son domicile à Fuidomein 13, B-1970 Wezembeek-Oppem,
- pour une nouvelle durée se terminant avec l'Assemblée Générale à tenir en 2008.

L'Assemblée renouvelle également le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Nicolas Moorkens, prénommé, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes à la société MAZARS, 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, pour une nouvelle durée se terminant avec l'Assemblée Générale à tenir en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2007056160/1682/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02867. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Sarel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 44.741.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg la 30 mars 2007 à 9.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente Assemblée.

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg a été nommé en remplacement pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056163/1265/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05325. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Continental Motor Inns (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2226 Luxembourg, 6, rue du Fort Niedergrünwald.

R.C.S. Luxembourg B 8.505.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 18 avril 2007 que le mandat de DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprises est renouvelé pour une période prenant fin au terme de l'assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007056229/1035/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07276. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Luxest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 104.292.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer que je démissionne de mon poste d'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

J.-M. Heitz.

Référence de publication: 2007056189/545/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00040. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Luxest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 104.292.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer que je démissionne de mon poste d'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

R. Scheifer-Gillen.

Référence de publication: 2007056190/545/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00042. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

International Development and Communication Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.175.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 avril 2007

1. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

INTERNATIONAL DEVELOPMENT AND COMMUNICATION COMPANY

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007056194/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06702. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Shaftesbury Asset Management Group (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.301.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 18 avril 2007

La société anonyme 2C2I S.A., enregistrée au registre de commerce sous le numéro R.C.S. 380 044 529, avec siège social à F-75116 Paris (France), 4, avenue Victor Hugo, dont le représentant permanent est Monsieur Philippe Camus, directeur, né le 8 septembre 1958 à Choisy-Le-Roi (France), ayant son domicile professionnel à F-75006 Paris (France), 82, rue notre Dame des Champs, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

SHAFTESBURY ASSET MANAGEMENT GROUP (LUXEMBOURG) S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007056198/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Freedom Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.071.

Extrait des décisions de l'associée unique prises en date du 19 février 2007

1. La société à responsabilité limitée A.M.S ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Eric Magrini, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FREEDOM PROPERTIES S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007056199/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06395. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

AZ Electronic Materials S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.618.725,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.425.

Mademoiselle Zeina Mansour, gérante de la société, a changé de nom suite à son mariage et s'appelle à présent Madame Zeina Bain.

Madame Zeina Bain a également élu domicile à une nouvelle adresse sise au 22 Clifton Gardens, W9 1DT à Londres, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pour AZ ELECTRONIC MATERIALS S.à r.l.

Z. Bain / R. Easton

Gérante / Gérante

Référence de publication: 2007056204/5776/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07055. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

AZ Electronic Materials Midco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.231.475,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.424.

Mademoiselle Zeina Mansour, gérante de la société, a changé de nom suite à son mariage et s'appelle à présent Madame Zeina Bain.

Madame Zeina Bain a également élu domicile à une nouvelle adresse sise au 22 Clifton Gardens, W9 1DT à Londres, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pour AZ ELECTRONIC MATERIALS MIDCO S.à.r.l.

Z. Bain / R. Easton

Gérante / Gérant

Référence de publication: 2007056205/5776/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07057. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

R.H. Conseil Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg B 81.887.

Extrait des principales résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juillet 2005

A l'unanimité, l'Assemblée décide:

de confirmer aux fonctions de gérant, avec pouvoir conjoint et pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjoint:

a. Monsieur Gilles Schaufelberger, demeurant professionnellement au 2, rue Saint-Michel L-5637 Mondorf-les-Bains, gérant technique

b. Monsieur Patrick Sganzerla, demeurant au 30, rue Tony Dutreux L-1429 Luxembourg, gérant administratif

Pour extrait conforme et sincère

Pour RH CONSEIL S.à r.l.

P. Sganzerla

Gérant administratif

Référence de publication: 2007056206/1652/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07052. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Credit Suisse Equity Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 44.867.

Suite à la démission de Monsieur Mario Seris avec adresse professionnelle à Zurich, Giesshübelstrasse, 30, CH-8070 Zürich, Suisse, comme Membre du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2006, Monsieur Mark Burgess, avec adresse professionnelle à Londres, One Cabot Square, London E14 4QJ, Grande-Bretagne, a été coopté comme

nouveau Membre du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2006, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 mai 2007.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit:

Mark Burgess, Londres, Président

Raymond Melchers, Luxembourg, Vice-président

Luca Diener, Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Référence de publication: 2007056277/736/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04175. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Enricau Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.401.

Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société en date du 24 Avril 2007

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide:

- De prendre note de la démission de Mme Petronella J. S. Dunselman résidant professionnellement au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (Luxembourg) de sa fonction de Gérant de Type A du Conseil de Gérance avec effet immédiat;

- De nommer Mr Jurgen M J. Borgt résidant professionnellement au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (Luxembourg) à la fonction de Gérant de Type A du Conseil de Gérance avec effet au 24 Avril 2007, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007056209/3984/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07125. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

SPL WorldGroup B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 129.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 110.313.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 13 avril 2007, que SPL WorldGroup HOLDINGS LLC, une limited liability company, a transféré 1 (une) part sociale qu'elle détenait dans la Société à

- SPL ACQUISITION S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistré dans le Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.974.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

SPL ACQUISITION S.à r.l. 5.174 (cinq mille cent soixante-quatorze) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

SPL WorldGroup B.V.

Signature

Référence de publication: 2007056211/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06330. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Luxest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 104.292.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer que je démissionne de mon poste d'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Marie-Fore Ries-Bonani.

Référence de publication: 2007056241/545/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00044. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Belgacom Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 122.866.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 22 décembre 2006

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Résolution 2

Conformément à l'article 8 des statuts, le Conseil nomme, à l'unanimité, Monsieur Christophe Van Nevel en tant que Président du Conseil d'Administration,

Le Conseil d'Administration décide de déléguer la gestion journalière de la Société à Monsieur Benny Loix demeurant Waasmontstraat, 113, B-3401 Walshoutem -Landen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2007056213/4685/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07337. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

AME Life Lux, Les Assurances Mutuelles d'Europe Life Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.566.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 11 avril 2007

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques Baerten, domicilié à B-3700 Tongeren, Venstraat 26. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale de 2013 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012. En conséquence, le Conseil est composé de Madame Sophie Beuvaden et de Messieurs Eric Ancion, Jacques Baerten, Dirk van Berlaer, Guy Burton, Joseph Daleiden, Thierry Derez, Jean Fleury, Alain Hauglustaine, Romain Rossetti, Christian Sastre et Paul Zimmer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
A. Hauglustaine / R. Rossetti
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007056215/2069/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00086. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Web Brands S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 113.557.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée INTERNET BRANDS GP S.à r.l. gérant de la société en commandite par actions WEB BRANDS S.C.A, dont la dénomination sociale et le siège social ont été changés et sont désormais WEB BRANDS GP S.à r.l., 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2007056221/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06975. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

MG Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.218.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of March.

Before, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Stichting MG FINANCE, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam under the file number 34269237.

represented by M. Ludovic Samonini, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated March 27, 2007.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation (the «Articles») of a company which they form between themselves (the «Company»):

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued the Company in the form of a société anonyme, which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and by the present Articles. The Company will exist under the name of MG FINANCE S.A.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The corporate object of the Company is:

- the issue of debt securities of any types for the purpose of financing loans to PJSC MOSCOW CITY TELEPHONE NETWORK;
- the granting of loans to PJSC MOSCOW CITY TELEPHONE NETWORK;
- the granting of security interests over its assets in relation to the issuance of debt securities; and
- the making of deposits at banks or with other depositaries.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity.

In general, the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital - Shares and Share Certificates. The subscribed capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (€ 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (€ 100.-) each.

Shares will be in registered form. The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription might be delivered to the shareholder. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of Capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of Shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Subject to the provisions of Article 13 below, it shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Meetings of shareholders of the Company are convened and conducted by the provisions of law governing notice and quorum, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person, who need not be a shareholder, as his proxy in writing or by cable, fax, or telegram.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication. Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by two directors.

Art. 8. Annual General Meeting of Shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 2nd Wednesday of May of each year at 10:00.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 9. Other General Meetings. The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten per cent of the Company's capital so require. Such other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of such meetings.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period not exceeding six years, which period shall be renewable, and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 11. Procedures of Meeting of the Board. The board of directors shall choose from among its members a chairman and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet at the place indicated in the notice of the meeting. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore of such meeting of shareholders or meeting of the board of directors by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given by letter, fax, email or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of such meeting. Each director may waive this notice by his consent in writing or by fax, email or any other electronic means approved by the board of directors. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, email, or any other electronic means approved by the board of directors another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication enabling all attending directors to communicate with each other simultaneously. A meeting may also be held by conference call, videoconference or by other similar means of communication enabling all attending directors to communicate with each other simultaneously. The participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such approval may be in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman and one director or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting and one director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 13. Powers of the Board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case, the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders or delegate special powers or proxies or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 14. Binding Signatures. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors, but only within the limits of such power.

Art. 15. Auditors. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors who need not be a shareholder. The statutory auditor(s) shall be elected by the annual general meeting of shareholders at the recommendation of the board of directors for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders. The general meeting of the shareholders shall determine their number and the conditions of their office.

The first statutory auditor shall be elected by an extraordinary meeting of shareholders immediately following the formation of the Company and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 16. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor(s) who will make a report containing his (their) comments on these documents.

Art. 17. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors. The board fixes the amount and the date of payment of any such interim payment.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by law. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 19. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 20. Governing Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation of the Company and ends on the 31st December 2007.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2008.

Subscriptions

The shares have been subscribed at par as follows:

Stichting MG FINANCE, prenamed, subscribes to 310 (three hundred ten) shares.

The shares have been paid up in full by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand eight hundred Euros.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice; have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending with the next annual general meeting approving the annual financial statements of 2007:

a) Mr. Rolf Caspers, born in Trier (Germany) on 12 March 1968, Banker, whose professional address is 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mrs. Anja Lakoudi, born in Schlema (Germany) on 23 December 1977, Banker, whose professional address is 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

c) Mr. Olivier Jarny, born in Nantes (France) on 22 December 1975, Banker, whose professional address is 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

Has been appointed as statutory auditor:

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1026 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The registered office is fixed at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuvième jour du mois mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Stichting MG FINANCE, une fondation (Stichting) constituée conformément aux lois des Pays-Bas, ayant son siège social aux Pays-Bas au Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, inscrite auprès de la Chambre de Commerce D'Amsterdam sous le numéro 34269237.

représentée par M. Ludovic Samonini, maître en droit, résidant à Luxembourg, suivant un mandat daté du 27 mars 2007.

La procuration prémentionnée, signée par toutes les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société (la «Société») qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, la Société sous forme d'une société anonyme, laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et les présents Statuts. La Société existera sous la dénomination de MG FINANCE S.A.

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute, à tout moment, par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'Article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet:

- l'émission d'obligations de tout type aux fins de financement d'emprunts de PJSC MOSCOW CITY TELEPHONE NETWORK;
- l'octroi de crédits à PJSC MOSCOW CITY TELEPHONE NETWORK;
- la concession d'intérêts des valeurs sur ses avoirs en relation avec l'émission d'obligations; et
- les dépôts en banque ou auprès d'autres dépositaires.

La Société pourra exécuter toutes opérations, de nature commerciale ou financière, qui sont liées directement ou indirectement avec son objet social, à l'exception de toute activité bancaire.

De manière générale, la Société pourra exécuter toute opération qu'elle estimera utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une Société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et Certificats. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions pourront être remis à l'actionnaire. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites déterminées par la loi.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications des présents Statuts, conformément à l'Article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Sous réserve des dispositions de l'Article 13 ci-dessous, elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorums et le délai de convocations prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des restrictions prévues par la loi. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne, actionnaire ou non, comme son représentant par écrit, ou par câble, télécopie ou télégramme.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises à une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toutes autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2^{ème} mercredi du mois de mai de chaque année à 10 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant.

Art. 9. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration pourra convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées lorsque des actionnaires représentant au moins dix pour cent du capital social de la Société le requièrent. De telles autres assemblées des actionnaires pourront être tenues à tout autre endroit et temps qui sera fixé dans l'avis de convocation de telles assemblées.

Des assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, pourront être tenues à l'étranger, si, d'après la décision finale et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée de six ans, laquelle est renouvelable, et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par une décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 11. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le requièrent.

Le président du conseil d'administration présidera toutes assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité des présents à une telle assemblée ou réunion un autre administrateur comme président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopie, e-mail ou toutes autres voies électroniques approuvées par le conseil d'administration, à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de telle réunion. Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation moyennant son assentiment par écrit ou télécopie, par e-mail, ou toutes autres voies électroniques approuvées par le conseil d'administration. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminé à l'avance dans une résolution adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, e-mail, ou toutes autres voies électroniques approuvées par le conseil d'administration, un autre administrateur comme son représentant.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou d'autres moyens de communication similaires permettant à tous les administrateurs participants de communiquer entre eux simultanément. Une réunion peut également être tenue sous forme de conférence téléphonique, vidéoconférence ou d'autres moyens de communication similaires permettant à tous les administrateurs participants de communiquer entre eux simultanément. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue.

Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Art. 12. Procès verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président et un administrateur, ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion et un administrateur. Les procurations y resteront jointes.

Les copies ou extraits des tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de créer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent, mais n'ont pas à être des administrateurs. Dans ce cas, le conseil d'administration devra nommer les membres d'un / de tel(s) comité(s) et déterminera les pouvoirs d'un / de tel(s) comité(s).

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière et les affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, employés, ou autres personnes qui peuvent mais ne doivent pas nécessairement être des actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou mandats ou confier des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisi par lui.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil est assujettie à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Le(s) commissaire(s) aux comptes est / sont élu(s) par l'assemblée générale annuelle des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires détermine leur nombre et les conditions de leurs fonctions.

Le premier commissaire aux comptes est élu par l'assemblée extraordinaire qui suit immédiatement la formation de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires, à tout moment, avec ou sans motif.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration arrête le bilan et le compte des bénéfices et pertes comptables. Il soumet ces documents avec le rapport sur les opérations de la Société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, au(x) commissaire(s) aux comptes qui établiront un rapport contenant ses/leurs commentaires sur ces documents.

Art. 17. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut décider de temps à autre du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration. Le conseil fixe le montant et la date du paiement de tels acomptes.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration, et peuvent être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour convertir les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, le dividende sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 18. Dissolution et liquidation. La Société pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et majorité requis pour la modification des présents Statuts, à moins qu'il soit prévu autrement par la loi. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires effectuant une telle dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 19. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés en temps à autre par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 20. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale se tiendra en 2008.

Souscriptions

Les actions ont été souscrites au pair comme suit:

Stichting MG FINANCE, prédésignée, souscrit à 310 (trois cent dix) actions.

Ces actions ont toutes été entièrement libérées par paiement en espèces, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille huit cents Euros.

Constatations

Le notaire instrumentant constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 2007:

1. M. Rolf Caspers, né à Trier (Allemagne) le 12 mars 1968, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
2. Mme Anja Lakoudi, née à Schlema (Allemagne) le 23 Décembre 1977, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
3. M. Olivier Jarny, né à Nantes (France) le 22 décembre 1975, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

A été nommé commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1026 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: L. Samonini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, Relation: LAC/2007/4226. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007056500/211/447.

(070057567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Genièvres Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 127.285.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of April.

Before us M^e Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. ESTATES S.A., with registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, duly represented by Mr Pierre Lentz, hereinafter named, by virtue of a proxy dated March 28, 2007,
2. Mr Benoît de Froidmont, director of companies, with professional address in L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, duly represented by Mr Pierre Lentz, hereinafter named, by virtue of a proxy dated March 28, 2007,
3. Mr Pierre Lentz, «licencié en sciences économiques», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of GENIEVRES PROPERTY S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) divided into 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 1,000,000.- (one million Euro) to be divided into 100,000 (one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on April 19, 2012, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Thursday of the month of June at 14.30.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December thirty-first 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The 100,000 (one hundred thousand) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares subscribed to and paid up in EUR	Amount
1. ESTATES S.A., predesignated	9,998	99,980.-
2. Mr Benoît de Froidmont, prenamed	1	10.-
3. Mr Pierre Lentz, prenamed	1	10.-
Total:	10,000	100,000.-

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at four.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Benoît de Froidmont, director of companies, born on July 26, 1975 in Rocourt (B), with professional address in L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle,

2. Mr Pierre Lentz, «licencié en sciences économiques», born on April 22, 1959 in Luxembourg, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

3. Mr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», born on September 28, 1948 in Luxembourg, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

4. Mr Claude Zimmer, «maître en sciences économiques», born on July 18, 1956 in Luxembourg, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiënerie, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the appearing parties, whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said appearing parties signed together with us, Notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. ESTATES S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, ci-après nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 28 mars 2007,
2. Monsieur Benoît de Froidmont, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, ici représenté par Monsieur Pierre Lentz, ci-après nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 28 mars 2007,
3. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de GENIEVRES PROPERTY S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 avril 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de juin à 14.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les 100.000 (cent mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. ESTATES S.A., prédésignée	9.998	99.980,-
2. M. Benoît de Froidmont, prénommé	1	10,-
3. M. Pierre Lentz, prénommé	1	10,-
Totaux:	10.000	100.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Benoît de Froidmont, directeur de sociétés, né le 26 juillet 1975 à Rocourt (B), demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle,
2. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
4. Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, Relation: LAC/2007/5703. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007056754/220/401.

(070058241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

C-O-M-G Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 102.109.

Je vous informe par la présente de ma démission au fonction d'administrateur de la société COMG LUX SA, 4A, rue Henri Schnadt à Luxembourg.

Fait à Pont à Mousson, le 22 novembre 2006.

Marie-Line Grundmann.

Référence de publication: 2007056300/320/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07126. - Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Vinifin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 17, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 39.179.

Ex

Monsieur Cirolini Giorgio est renommé Président du Conseil d'Administration pour une nouvelle période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

VINIFIN INTERNATIONAL S.A.

V. Arno' / G. Cirolini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007056230/545/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06974. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

New Aster S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.222.

Extrait des résolutions prises par les gérants en date du 26 avril 2007

Il a été décidé que le siège social de la société serait transféré du: 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, au: 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007056314/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07451. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.